	Fiche Tarifaire - Offre de référence Interconnexion
Chapitre	5- Offres d'Accès à Internet
Prestations	5.1 – Offre de reversement 5.2 – Offre d'accès
Version	05/10/2007
Date d'entrée en vigueur	04/12/2007

5.1 Offre de reversement

Les tarifs suivants s'appliquent

Palier(s) au départ des accès fixes	Numéros éligibles en Décembre 2007	Montant de la commission de France Télécom
Palier local internet	0860	4%

Le montant des commissions est calculé sur la base du tarif de détail hors taxes facturé à l'appelant.

5.2 Offres d'accès au réseau RTC de France Télécom


5.2.1 Offre « tarifée à la minute » d'accès des numéros 0860 et 0868 au départ des accès RTC de France Télécom

En sus des prestations relatives aux BPN commandés par l'opérateur, dont les tarifs sont indiqués à la section 3.5.3 de la fiche tarifaire « Services d'acheminement du trafic commuté » de la présente offre, l'opérateur paie, selon les conditions qui suivent

- la prestation d'accès assurée par France Télécom relative aux communications écoulées ;
- une majoration « services internet ».

	Tarif normal		Tarif réduit		Tarif bleu nuit	
	Charge d'établissement d'appel en euros par appel	Partie variable en euros par min	Charge d'établissement d'appel en euros par appel	Partie variable en euros par min	Charge d'établissement d'appel en euros par appel	Partie variable en euros par min
Trafic livré sur CA de raccordement	0,00114	0,00496	0,00073	0,00320	0,00049	0,00213
Trafic livré à un PRO	0,00358	0,00883	0,00230	0,00569	0,00153	0,00379
Majoration « services Internet » (prix par minute)	0,00017		0,00011		0,00007	
gradient horaire	1,165		0,750		0,500	

Les plages horaires et l'ensemble des dispositions sont les mêmes que celles qui figurent dans le chapitre Services d'acheminement du trafic commuté, paragraphe Trafic commuté national

	Fiche Tarifaire - Offre de référence Interconnexion
Chapitre	5- Offres d'Accès à Internet
Prestations	5.1 – Offre de reversement 5.2 – Offre d'accès
Version	05/10/2007
Date d'entrée en vigueur	04/12/2007

5.2.2 Offre « forfaitaire » d'accès des numéros 0860 et 0868 au départ des accès RTC de France Télécom

Le tarif applicable à la présente offre est celui des BPN de raccordement forfaitaire qui supportent les faisceaux d'interconnexion forfaitaire.

(en euros par BPN)	Tarif annuel d'un BPN de raccordement forfaitaire
BPN de raccordement forfaitaire sur CA sans débordement sur le faisceau d'interconnexion à la durée	15 600 euros
BPN de raccordement forfaitaire sur PRO sans débordement sur le faisceau d'interconnexion à la durée	29 400 euros
BPN de raccordement forfaitaire sur CA avec débordement sur le faisceau d'interconnexion à la durée	21 000 euros

L'opérateur souscrira parallèlement les offres de raccordement (liaison de raccordement, interconnexion en ligne, colocalisation) sur les points de raccordement CA ou PRO.

Les prestations de modification de l'interconnexion sont traitées de façon identique aux offres d'interconnexion tarifées à la durée.